

Arrêté n° 3818

**Objet : Jeu-concours
CONGRES INTERNES
MÉDECINE GÉNÉRALE**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale
relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020
portant délégation de certaines attributions au président,

CONSIDÉRANT le participation de Grand Châtellerault au congrès
ISNAR-IMG de Tours les 24 et 25 Février 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault décide d'organiser un jeu concours afin d'inciter à la participation au questionnaire « Imaginez Demain » destiné aux internes en médecine générale notamment sur le congrès de Tours ISNAR-IMG du 24 et 25 Février 2022.

ARTICLE 2 : Participants

La participation au jeu concours est limitée à une par personne et aux majeurs .

ARTICLE 3 : Temporalité

Le jeu concours s'organise en deux phases :

- Réponse au questionnaire du 24 Février 2022 à 09h00 au 25 Mars 2022 à 23h59
- Annonces des gagnants : le 20 Juin 2022

ARTICLE 4 : Participation

Pour participer, il suffit de répondre à l'intégralité des questions de cette enquête et de renseigner ses coordonnées.

ARTICLE 5 : Choix des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants validés au questionnaire « Imaginez Demain »

ARTICLE 6 : Lots

Le lot à gagner est le suivant : une entrée demi-journée DUO au Centre Thermal de La Roche-Posay (accès au Carré des Sources avec Eau Thermale, sauna, hammam, espaces de repos et solarium). Le lot a une valeur de 60€.

ARTICLE 7 : Attribution des lots

Le gagnant sera contacté par mail ou téléphone par le service Marketing Territorial via les coordonnées transmises pour répondre au questionnaire

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

- **Responsable du traitement**

Les informations recueillies via le formulaire « Imaginez Demain » font l'objet d'un traitement par la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut (ci-après Grand Châtelleraut), sise 78 boulevard Blossac - CS 90618 - 86106 CHÂTELLERAULT CEDEX.

- **Base légale et finalités du traitement**

Le traitement est mis en œuvre sur la base légale du consentement des personnes concernées, matérialisé par la coche d'une case sur le formulaire, et a pour finalités :

- le tirage au sort du gagnant du jeu concours et la remise de son lot ;
- la réalisation d'un diagnostic sur les aspirations, besoins et attentes des futurs praticiens et professionnels de santé ainsi que l'attractivité du territoire.

- **Destinataires des données**

Les destinataires des données sont :

- les services de Grand Châtelleraut participant à l'organisation du jeu concours (notamment le Service Communication et Marketing Territorial) ;
- sous une forme pseudonymisée (occultant l'identité et les coordonnées), les services en charge du diagnostic (notamment le Service Santé Publique et Sécurité Civile).

- **Durée de conservation des données**

Les données d'identité et de coordonnées sont uniquement conservées par les services en charge de l'organisation du jeu concours :

- en base active, jusqu'à la bonne réception du lot par le gagnant ;
- en archivage intermédiaire, jusqu'à la fin du délai de prescription.

Les données relatives au parcours académique et aux aspirations futures sont conservées par les services en charge du diagnostic :

- en base active, jusqu'à la finalisation du diagnostic ;
- en archivage intermédiaire, jusqu'au diagnostic suivant (maximum 5 ans).

- **Transfert des données vers un pays tiers et prise de décision automatisée**

Les données ne font l'objet d'aucun transfert vers un pays tiers et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée.

- **Droits de la personne concernée**

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi Informatique et Libertés modifiée), les personnes concernées disposent des droits suivants :

- droit de retirer son consentement (art. 7 RGPD) ;
- droit d'accès (art. 15 RGPD) ;
- droit de rectification (art. 16 RGPD) ;
- droit à l'effacement (art. 17 RGPD – ce droit est conditionnel) ;
- droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD – ce droit est conditionnel) ;
- droit de formuler des directives post-mortem (art. 85 loi I&L).

- **Délégué à la protection des données**

Pour exercer leurs droits ou pour toute question relative à la protection des données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données de Grand Châtellerault par e-mail : dpo@grand-chatellerault.fr

Par ailleurs, si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que les droits des personnes concernées « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 9 :

Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 10 :

Monsieur le Directeur Général des Services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté

A Châtellerault, le

Le président de Grand Châtellerault,

Jean-Pierre ABELIN